



Législature 2024-2028 – Année administrative 2025

Convocation à la séance du Conseil général de la Ville de Neuchâtel

Lundi 10 février 2025 à 19h30 – Séance n° 07

Hôtel de Ville – Salle du Conseil général

Ordre du jour

(état au 7 février 2025)

A. Rapports

- 24-019 Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant des demandes de crédit relatives à l'assainissement et la réaffectation du Collège latin, ainsi qu'au réaménagement de la place Agota Kristof
- 25-003 Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adoption de modifications concernant quatre plans d'alignements

B. Autres objets

(Textes complets ci-après)

- 25-301¹ Motion du groupe VertsPopSol intitulée « Rendre l'agriculture locale accessible à toutes et tous à travers le subventionnement d'abonnements de paniers de légumes » [3](#)
- 25-601² Interpellation du parti UDC intitulée « Mendicité dans la ville de Neuchâtel » [5](#)

Neuchâtel, les 20 janvier, 3 et 7 février 2025.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,

La vice-chancelière,

Violaine Blétry-de Montmollin

Evelyne Zehr

Distribution : aux membres du Conseil général, pour convocation
aux suppléant-e-s du Conseil général, pour information

¹ Supplément à l'ordre du jour (Du 3 février 2025)

² Deuxième supplément à l'ordre du jour (Du 7 février 2025)



Pour mémoire

- 19-406 Proposition du groupe socialiste intitulée « Projet d'arrêté visant à préserver, aménager et développer les parcs et espaces publics dans les quartiers de la Ville de Neuchâtel »
Déposée le 28 octobre 2019 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 11 novembre 2019. Renvoi à la Commission des plans d'aménagement communal et d'alignement pour étude, selon décision du Conseil général du 20 janvier 2020, puis à la Commission DDMIE, selon décision du Bureau du Conseil général du 11 janvier 2021, confirmée le 9 mars 2021.
D'entente avec l'auteur de la proposition et conformément au rapport 22-009, cette proposition sera traitée dans le cadre de la révision du PAL.
- 22-401 Proposition du groupe vert'libéral intitulée « Arrêté concernant les places d'amarrage dans les ports de la Commune de Neuchâtel »
Déposée le 29 novembre 2022 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 12 décembre 2022. Renvoi à la Commission DTASRH pour étude, selon décision du Conseil général du 12 décembre 2022, repris par la Commission DDMS suite à la modification des dicastères le 1^{er} juillet 2024.
- 22-501 Postulat du groupe VertsPopSol intitulé « Quartiers durables »
Déposé et développé le 27 juin 2022 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 5 septembre 2022.
Renvoi à la Commission thématique « PAL » pour étude, selon décision du Conseil général du 6 février 2023.

25-301

Motion du groupe VertsPopSol par Mme Mila Meury et consorts, intitulée « Rendre l'agriculture locale accessible à toutes et tous à travers le subventionnement d'abonnements de paniers de légumes »

Déposée le 31 janvier 2025 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{re} fois lors de la séance du 10 février 2025

Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et les moyens de subventionner des abonnements de paniers de fruits et légumes produits dans la région, afin de les rendre accessibles aux ménages en situation de précarité, comme par exemple, ceux bénéficiaires de prestations complémentaires, de l'aide sociale ou encore de la CarteCulture de Caritas.

Développement écrit

Avec la hausse des coûts de la vie et, plus spécifiquement, l'augmentation des prix des denrées alimentaires dans la grande distribution, de nombreux ménages renoncent à certains produits locaux, souvent plus onéreux que ceux issus de l'importation. Des marques bas de gamme sont alors privilégiées au détriment de la santé des consommateur-riche-s. Ces produits sont généralement issus de l'agro-industrie, peu soucieuse de l'environnement, du climat, du bien-être animal et, bien sûr, des conditions de travail de leurs employé-e-s. Ces produits importés à bas prix concurrencent directement nos agriculteur-trice-s locaux-ales. Ces derniers font également face à des défis économiques considérables, notamment en raison des marges, parfois extrêmes, dégagées par la grande distribution et des conditions climatiques changeantes, qui affectent leurs récoltes. Selon les données récentes d'Agroscope publiées fin 2024, les revenus agricoles par exploitation ont connu une baisse annuelle moyenne de 2,4 % en 2023.

Pour soutenir à la fois les personnes en situation de précarité et les agriculteur-riche-s régionaux, les institutions publiques ont un rôle à jouer.

Il existe déjà, dans notre Commune des offres de paniers de fruits et légumes livrés de manière hebdomadaire, telles que Rage de Vert. Ces prestations permettent de privilégier les circuits courts en limitant, d'une part, les intermédiaires et, d'autre part, en promouvant une agriculture locale, respectueuse de l'environnement. L'abonnement à un panier de légumes contribue également à sensibiliser à la consommation de produits de saison variés et parfois inconnus. Cependant, le prix de l'abonnement, bien qu'il garantisse un prix juste aux producteur-riche-s, est malheureusement trop onéreux pour les ménages les plus précaires. De plus, il s'agit souvent d'avancer une somme conséquente en une fois, ce qui n'est pas à la portée de tout le monde. Or, manger sainement ne devrait pas être un luxe.

Les études montrent que l'accès à une bonne alimentation est essentiel pour la santé physique et mentale, et que les coûts de la santé liés à la malnutrition sont considérables pour la société.

A travers cette motion, il est demandé au Conseil communal d'étudier comment subventionner des abonnements de paniers de fruits et légumes, issus d'une agriculture locale et durable, pour rendre ces prestations accessibles aux ménages à bas revenus, comme par exemple, ceux bénéficiaires de prestations complémentaires (PC), de la CarteCulture de Caritas ou encore de l'aide sociale. Ce soutien permettrait d'améliorer la qualité alimentaire de personnes en situation de vulnérabilité, tout en renforçant l'économie de proximité à travers le soutien des agriculteur-trice-s locaux-ales.

Des projets similaires sont d'ores et déjà à l'étude dans différentes communes de suisse romande (Villes de Fribourg et d'Yverdon) et certains ont déjà été mis en œuvre. A Prilly, par exemple, la Commune offre une subvention de 400 francs pour des abonnements à des paniers hebdomadaires de légumes pour les détenteurs-rices de la CarteCulture Caritas.

En conclusion, il s'agit de proposer une mesure sociale, qui promeut l'économie locale tout en préservant l'environnement.

Discussion

25-601

Interpellation du parti UDC par MM. Bastien Tenky, Alexandre Morais, intitulée « Mendicité dans la ville de Neuchâtel »

Déposée le 6 février 2025 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{re} fois lors de la séance du 10 février 2025

Ces derniers mois, de nombreuses et nombreux habitant(e)s de la ville de Neuchâtel ont exprimé des inquiétudes quant à la recrudescence de la mendicité dans les rues. Ce phénomène, de plus en plus visible, semble s'organiser autour de lieux stratégiques tels que les bancomats, les devantures de magasins et d'autres endroits très fréquentés.

Par ailleurs, certains témoignages font état de comportements jugés intrusifs ou agressifs, contribuant à un sentiment d'insécurité parmi les citoyens.

Face à cette situation, nous interpellons le Conseil communal avec les questions suivantes :

- 1) Quelles actions concrètes le Conseil communal a-t-il déjà mises en œuvre pour lutter contre la mendicité, particulièrement celle qui est perçue comme intrusive ou organisée ?
- 2) Quelles sont les structures d'aide existantes pour prendre en charge les citoyens qui sont amenés à mendier. Quand est-il du guichet social ?
- 3) Le Conseil communal a-t-il connaissance d'une organisation coordonnée derrière ces activités de mendicité, et quelles investigations ont été entreprises à ce sujet ?
- 4) Quels sont les outils juridiques et administratifs à disposition de la Ville pour agir contre ces pratiques, et le Conseil communal juge-t-il ces instruments suffisants ?
- 5) Envisage-t-il de nouvelles mesures ou dispositifs pour répondre aux inquiétudes de la population et limiter ce phénomène ?
- 6) Existe-t-il une collaboration avec les forces de l'ordre pour surveiller et réguler ce phénomène ?

Nous remercions le Conseil communal pour ses réponses à ces questions, qui préoccupent de plus en plus nos concitoyens et impactent l'image de la ville.

Le présent texte tient lieu de développement écrit